
Regard sur 20 années d'actions de l'ANENA

À l'occasion des 20 ans de l'ANENA, la commission revue avait sollicité Louis de Crecy, témoin privilégié de la naissance de l'ANENA et membre fondateur de l'association pour revenir sur son histoire et sur les actions menées durant ses vingt premières années d'exercice.

À l'heure de célébrer les 50 ans de l'ANENA, laissons-lui, à nouveau, le soin de revenir sur la création de l'ANENA et sa vie durant ses 20 premières années et replongeons-nous dans cet article publié au sein du numéro 56 édité en octobre 1991.

Un vœu de la Commission Saunier

Sa création répondait à un vœux très précis et très pressant de la "Commission Saunier", ex-"Commission d'Enquête sur l'avalanche du 10/02/1970 à Val d'Isère"», qui avait vu, en mars 1970 ses compétences étendues en devenant "Commission Interministériel d'Études sur la Sécurité en Montagne".

Dès juillet 1970, dans un délai remarquablement court, la Commission avait déposé un rapport exhaustif, jetant la base d'une politique complète dans le domaine, alors inexploré, de la sécurité hivernale des nouveaux usager de la montagne, skieurs de piste ou de randonnée .

Adopté par le Gouvernement le 21 octobre 1970, ce rapport vit la plupart des mesures préconisées mises en chantier immédiatement et beaucoup avaient déjà reçu un commencement d'exécution lorsque, l'année suivante, naquit, enfin, notre ANENA.

Des négociations ardues

Le négociation n'avaient pas été simples : la Commission avait recensé et énuméré pas moins de 25 organismes, qui, à des titre divers, affichaient leur compétence en matière d'avalanche et affirmaient leur droit à participer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement et de crédit qui étaient supposé y être attaché ! Il fallait permettre à tous de s'exprimer. Il fallait surtout les persuader de mettre en commun, d'une manière ou d'une autre, le moyens, petits ou grands, en hommes, en expérience et en matériel qu'il pouvaient consacrer à l'étude et à la prévention des avalanches.

C'est Jean Franco qui a établi les statut de l'ANENA. La Commission Saunier, en s'adjoignant cet administrateur de talent et en le nommant premier directeur de l'ANENA a su trouver, à travers celui qui avait créé l'ENSA et conduit des expéditions sur les plus hauts sommets, le leader dont l'autorité a rassemblé les énergies. Trop tôt disparu dans un accident de la route, Jean Franco a su donner l'élan nécessaire au démarrage de l'ANENA.

Vues de Paris, les chance de réussite d'une telle gageure étaient minces, malgré la résolution affichée par le Gouvernement.

A Grenoble, on était plu optimiste : il y avait d'abord l'autorité souriante mais ferme de notre premier président, le Professeur Néel qui voulut bien mettre son immense prestige au service d'une cause dont il avait d'emblée mesuré l'importance.

Il y avait aussi le sens du concret des hommes de la montagne qui se comprennent beaucoup mieux sur les pentes enneigées d'un site avalancheux que dans une direction de ministère où chacun cherche d'abord à préserver ses prérogatives.

Un précédent : le CEDONIGLA

Il y avait enfin cet étrange et efficace précédent que fut le "Cedonigla" (Centre d'Eude et de Documentation Nivo-Glaciologique). Ce Centre, bien connu dans les milieux alpins, diffusait depuis 15 an des bulletins et des études sur l'enneigement dans le Alpes françaises, il gérait même depuis 12 ans le Laboratoire du Col de Porte.

Mais il n'eut longtemps aucune existence officielle. Pour les services pa-

risiens, sa création ne remontait qu'à 1967, sous la pression de l'urgence, lorsqu'il fallut préparer les Jeux Olympiques d'Hiver de, 1968 à Grenoble. Encore le CEDONIGLA avait-il dû, pour être enfin reconnu, abandonner on nom de "centre" et se résigner à n'être modestement qu'un simple "comité".

Car cet organisme original résultait de la collaboration étroite sur le plan local de deux administrations traditionnelles, les "Eaux et Forêt " (avant la création de l'Office National de Forêts) et la Météorologie Nationale avec une entreprise publique à caractère industriel et commercial, Électricité de France.

Ces trois organismes étaient, en effet, intéressés par la neige au sol et son évolution : le météo pour la prévision du risque d'avalanche, les forestiers pour la prévention et la protection des sites les plus menacés, EDF pour la prévision des apports dus à la fonte des neiges dans ses barrages de montagne.

Les forestiers pouvaient fournir des observateurs locaux et l'immobilier (terrain et bâtiments) du Laboratoire du Col de Porte, les météos une partie de l'instrumentation et les chercheurs, EDF les appareils automatiques de mesure (télénivomètres) qu'il s'agissait de mettre au point.

Une collaboration pragmatique s'instaura, plus ou moins en marge de l'orthodoxie administrative, permettant à chaque membre d'obtenir des résultats bien supérieurs à ceux auxquels ses seuls moyens lui auraient permis de prétendre. Ces résultats faisaient du Cedonigla, à peine sor-



ti de sa quasi-clandestinité, l'organisme français de loin le plus avancé en matière d'étude scientifique sur la neige lors du recensement effectué par la Commission Saunier en 1970.

Bien formés notamment par des contacts anciens et suivis avec leurs collègues autrichiens et surtout suisses (du fameux Institut du Weissfluhjoch à Davos), les forestiers, les météorologues et les hydro-électriciens du Cedonigla avaient des idées assez nettes sur ce qui pouvait et devait être entrepris en France ; ils ne manquèrent pas d'en faire part à la Commission Saunier lorsqu'ils purent en être entendus ; ils eurent l'impression d'être écoutés avec intérêt mais non sans une certaine réserve.

En effet , la Commission était tenue par le texte même de sa mission, de confronter les expériences françaises avec celles de nos voisins d'autres pays alpins. Elle ne pouvait donc sembler se prononcer pour une politique avant d'avoir vu ce qui se faisait à l'étranger. Mais, au retour de leur premier voyage en Suisse et au

Tyrol, l'attitude des Commissaires devint particulièrement confiante vis-à-vis des membres du Cedonigla dont, tout naturellement, les positions avaient été confirmées, point par point, par leurs collègues suisses et autrichiens.

La composition du premier Conseil d'Administration

Essentiellement chargée, dans l'esprit de la Commission Saunier, de faire progresser d'une part les connaissances sur l'avalanche et, d'autre part, la diffusion de ces connaissances auprès du public, la nouvelle association était d'abord une affaire de scientifiques : après les météorologues et les services techniques de l'agriculture, déjà parties prenantes au Cedonigla on sollicita l'adhésion des physiciens du Laboratoire de Glaciologie de Grenoble, et de ceux du Centre d'Études Nucléaires de Grenoble (alors dirigé par le Professeur Néel) qui se spécialisèrent en particulier dans l'action des explosifs dans la neige pour le déclenchement

des avalanches, puis des géographes de l'Institut Géographique National et de ceux de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble .

Des hauts fonctionnaires représentaient les Ministère de l'Intérieur, des Armées, de l'Équipement et le Commissariat à l'Aménagement du Territoire au premier Conseil d'Administration ; le rapport de la Commission leur imposait d'adhérer à l'association.

Plus difficile fut d'y inclure des représentants de usager. : deux députés de montagne, le représentant du Comité de Stations de Sport d'Hiver et celui de la Fédération Française de la Montagne furent, avec un entrepreneur pyrénéen, les seuls non fonctionnaires au sein du premier Conseil d'Administration qui put être mis sur pied.

Comment appeler l'association ?

Mais on eut beaucoup de peine à faire maintenir le mot "avalanches" dans le nom de la future association: certains, notamment parmi le professionnel du tourisme en montagne,

craignaient que ce mot n'effarouchât le public et que l'adhésion d'une station de sports d'hiver à une association portant notre nom ne fût considérée comme un aveu implicite que les plus grave danger d'avalanche y régnaient partout ! On aurait voulu que nous luttions contre l'avalanche sans le dire, dans une sorte de clandestinité !

La première assemblée générale du 11 octobre 1971 dissipa une bonne part des doutes exprimés et vit l'adhésion de nombreuses stations, d'organismes divers, ainsi qu'un nombre encourageant d'adhésions individuelles d'usagers de la montagne.

L'ANENA, une carte de visite efficace !

Dès la première année, les services de l'administration habilités à apporter leur appui technique aux usagers, commune ou stations de sports d'hiver, se présentèrent comme délégués de l'association qu'ils venaient de créer. Ils firent l'expérience de l'impact psychologique considérable que pouvait avoir le simple changement d'étiquette représenté par leur qualité de membres de l'ANENA.

Il n'était pas rare, en effet, dans un passé récent, qu'alertés par l'actualité et venus spontanément proposer leur aide gratuite, ils se soient vus plus ou moins poliment éconduits... pour apprendre, à leur retour, que leurs interlocuteurs avaient fait appel, à grands frais, à quelque spécialiste suisse !

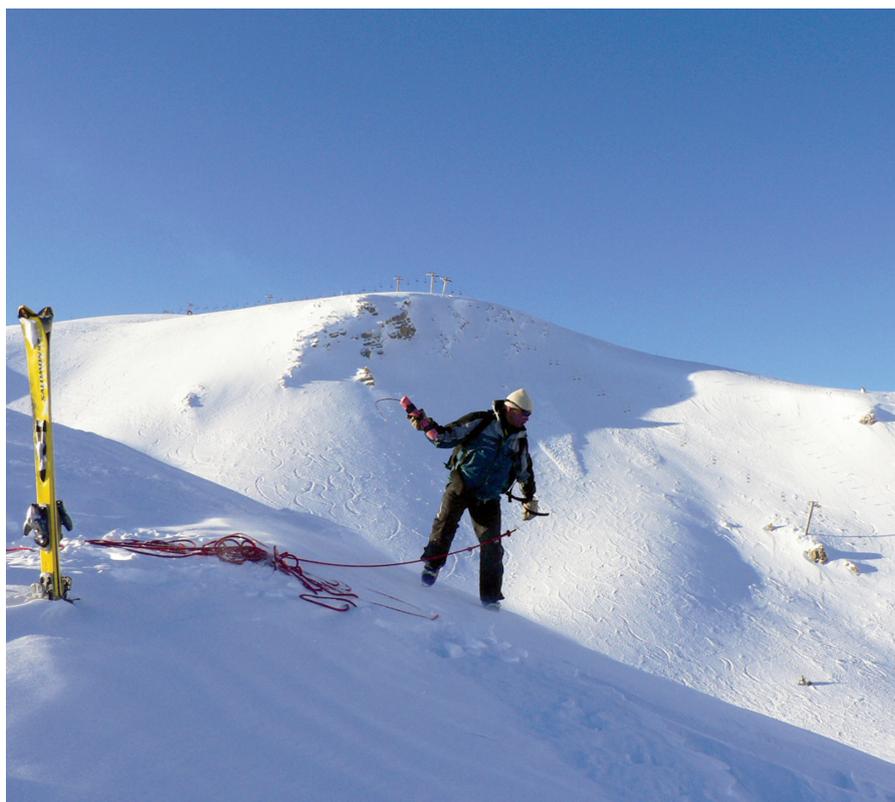
Porteurs des mêmes techniques et proposant les mêmes solutions que leurs amis suisses, ils ne pouvaient que concevoir quelque dépit d'une attitude aussi discriminatoire à leur égard

Mais dès que fut créée l'ANENA, tout changea ! Le même usager n'étant plus "administré" mais adhérents et cotisants, il leur sembla naturel de faire appel à leur Association.

Délégués désormais par l'Association, les mêmes spécialistes se virent accueillis avec reconnaissance, leurs conseils furent appréciés et suivis !

L'ANENA, groupe de pression vis-à-vis de l'administration !

Créée pour accroître et diffuser les connaissances théoriques, mais aussi les techniques de prévention, l'ANENA devait veiller à ce que l'application de



ces techniques fût possible. Mais bien souvent les obstacles à vaincre étaient d'ordre administratif.

Tel fut le cas, par exemple, de la technique, aujourd'hui courante, des déclenchements volontaires des avalanches, indispensable pour les communes ou les stations désireuses de "purger" un couloir pouvant menacer une piste ou un itinéraire.

Mais, stocker des quantités importantes d'explosifs, les mettre en œuvre à temps, c'est à dire immédiatement après - ou pendant - la chute de neige (sur décision strictement locale, court-circuitant Maire et Préfet), le transporter avec leurs amorces à dos d'hommes sur des itinéraires scabreux de haute montagne, ou, tout amorcé, sur de câbles, les lancer, également amorcés, "au canon" ou par hélicoptère, parfois le enterrer, toujours amorcés, plusieurs semaines avant l'emploi dans des sites isolés et lointains en haut d'un couloir, voire "fabriquer" des explosifs en mélangeant, juste avant l'emploi, deux liquides inertes, sont autant de pratiques que les responsables de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur n'auraient jamais songé à devoir envisager d'autoriser un jour ! On imagine difficilement le nombre de

réunions que l'ANENA a dû organiser pour aménager, infléchir, adapter la réglementation au cas particulier de déclenchement d'avalanches.

Les stations et les communes se plaignent parfois des exigences "tatillonnes" de "PIDA" (Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanche) qui tentent de concilier le respect de la sécurité du public et les nécessités de déclenchement efficaces. Elles réalisent mal que, jamais, une administration technique isolée n'aurait pu obtenir des autres ministères un tel ensemble de concessions.

Seule, une association comme l'ANENA, avec son poids politique et médiatique pouvait y parvenir. Seule, elle pouvait par exemple faire admettre à l'Éducation Nationale qu'on pouvait imaginer de délivrer un "diplôme" (certificat de préposé au tir) sans exiger des connaissances littéraires !

Au cours de cette période, le Colonel Guy de Marliave (directeur pendant 16 années) a permis de progresser dans l'élaboration des textes réglementaires. Sa connaissance des hommes de terrain et de l'administration lui a permis de rapprocher les points de vue pour trouver des solutions consensuelles.

L'ANENA, ambassadeur des techniciens auprès du public !

Brutale, inattendue, inexplicable, l'avalanche avait dans l'inconscient collectif des montagnards quelque chose de mystérieux confinant au sacré comme la fatalité antique.

Aussi, si l'on admettait que les circonstances météorologiques modifient le risque d'avalanches on avait plus de peine à imaginer que l'état interne du manteau neigeux, dépendant d'une succession d'événements météorologiques remontant à plusieurs semaines, voire à plusieurs mois, pouvaient avoir une influence équivalente ou supérieure sur le risque.

Quant à la possibilité de "localiser" rationnellement les sites les plus exposés, en fonction du relief, de l'exposition et de l'état de la végétation dans le couloir, elle était sérieusement mise en doute par ceux qui, tout en favorisant les recherches de nivologues, proclamaient que "l'avalanche frappe où elle veut". Un doute qui s'exprimait d'autant plus volontiers que ladite localisation ne pouvait que conduire à de restriction sur le droit de construire sur les parcelles menacées !

Une plume éminente - dont le titulaire était aussi maire de montagne - n'avait-elle pas qualifié de "terrorisme cartographique" les prétentions du service chargé d'établir les "Cartes de Localisation Probable des Avalanches" (CLPA), les "Plans des Zones Exposées aux Avalanches" (PZEA) et autre "Plans d'Expositions aux Risques" (PER) !

Là encore, les nombreuses explications données dans le bulletin et dans les colloques de l'ANENA ont largement permis aux spécialistes, qu'il s'agisse des météorologistes, des services de l'Institut Géographique National, de l'Agriculture ou de l'Équipement de faire comprendre au public les principes, la portée et les limites de leur action.

L'ANENA et les randonneurs

Après l'accent mis sur la recherche et la connaissance sous la présidence du Professeur Néel, Prix Nobel, après le dialogue avec l'Administration pour hâter les réformes de la

réglementation et les faire admettre du public, sous l'égide de M. le Préfet Saunier initiateur et second président de l'ANENA, la présidence du Professeur Traynard devait intensifier l'action de notre association en direction de usagers "indépendants" de la montagne qui, de plus en plus nombreux, fréquentent en hiver des itinéraires classiquement catalogués comme courses de "ski de printemps".

La sécurité du "randonneur" est d'abord entre ses propres mains ; elle dépend du soin qu'il prend à s'informer sur les éléments qu'il risque de rencontrer (enneigement et météo) et sur ses propres moyens de recherche et de secours en cas d'accident.

Inlassablement, l'ANENA a poussé à une meilleure diffusion de bulletin nivo-météo complets, spécialisés par massifs, rapidement et facilement accessible pour tous.

Mais l'ANENA a surtout obtenu la mise au point d'un appareil radio de

recherche de victime qui soit à la fois performant, accessible à la bourse du randonneur moyen (par exemple par location "à la course") et surtout fonctionnant sur la même longueur d'onde, pour que tout détenteur d'un appareil puisse à coup sûr être retrouvé par un autre porteur. Dans ce domaine encore, seule, l'ANENA pouvait imposer une solution rationnelle tant à l'administration qu'aux firmes industrielles et aux grandes associations de randonneurs.

L'ANENA et les skieurs de stations

A maintes reprises l'ANENA s'est lancée avec des succès divers dans des communications médiatiques à l'intention du grand public : mais il s'agit de techniques difficiles et le message à faire passer était souvent trop riche, trop complet, trop ambitieux au regard des moyens disponibles.

Citons cependant une campagne réussie sur un point mineur et très localisé : il s'agissait d'éviter, dans certaines stations des Alpes, que les skieurs amateurs de "poudreuse" ne



décapitent les jeunes plantations de mélèzes qui sous la neige apparaissent comme des brindilles de bois mort et ne résistent pas aux carres des ski ; des conférences des dépliants, des affiches des autocollants, un concours de dessin ont tenté de sensibiliser le "tout-venant" des skieurs des stations à ce problème, en lui assez mince ...

Bien des jeunes citoyens, farouches partisans de la défense de l'environnement, n'avaient souvent été personnellement appelés à y participer qu'en proposant un dessin ou un slogan ! Ils eurent l'impression qu'en s'abstenant de "hors piste" dans les plantations désignées, ils allaient enfin accomplir quelque chose de concret dans le sens de leur idéal ! Le succès dépassa largement les espoirs de ses promoteurs.

L'ANENA, un espace de négociation

Sur tous les plans, entre scientifiques, entre administration et professionnels, entre les différents publics usagers de la montagne, l'ANENA a été le lieu de rencontre où les points de vue, parfois très éloignés, se sont confrontés et où, dans la grande majorité des cas, a été trouvé un moyen de résoudre ou d'apaiser les conflits, parfois en innovant des solutions auxquelles aucune de parties en cause n'avait initialement pensé.

Ce faisant, l'ANENA se montrait bonne gestionnaire du domaine qui lui était confié, car toute bonne gestion, lorsque les points de vue en cause divergent, ne peut résulter que de la recherche constante d'un compromis ménageant les intérêts fondamentaux de chacun.

C'est une tâche qui relève du "politique" au sens le plus noble du mot. Car le fait que notre Association ait manqué son entrée dans les organismes consultatifs, nationaux ou régionaux créés par la loi montagne et où elle avait sa place naturelle est sans nul doute plus regrettable pour ces organismes que pour l'ANENA : notre mission demeure d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable politique de gestion d'un bien commun, la sécurité des usagers de la montagne, même si les organes politiques officiels ont, en ne nous appelant pas à les aider, négligé un moyen privilégié d'agir sur le concret.

Membre ou non des comités de massif, je pense que l'actuelle équipe dirigeante de l'ANENA continuera, non seulement à accueillir et à écouter tous les acteurs usagers de la montagne, mais encore et surtout à provoquer rencontres, discussions et négociations entre eux, surtout sur les thèmes où leurs intérêts divergent. C'est ainsi qu'elle répondra à sa vocation.

Fallait-il faire un "Institut de la neige" ?

Dès la première année de son existence, l'ANENA a conquis une place enviable au plan international, réunissant d'emblée en son sein tout ce que la France pouvait compter de spécialistes ou d'hommes d'expérience dans son domaine.

Son mode de fonctionnement, à base de réunions provoquées autour de chaque problème, qu'il fût scientifique, technique ou administratif, la rendait particulièrement apte à organiser de rencontre internationales qui eurent un succès certain, bien que notre association n'eût jamais, par exemple, ni le moyen ni l'autorité du célèbre Institut Fédéral Suisse pour l'Etude de la Neige et des Avalanches du Weissfluhjoch.

C'était pourtant sur le modèle de cet institut prestigieux qu'éblouis, les membres de la Commission Saunier en 1970 avaient eu comme première idée de proposer la création en France d'un institut de la neige français. Longtemps les commissaires regretteront d'avoir dû, par réalisme, y renoncer et souhaiteront que cette formule devienne un jour possible chez nous.

Dès le premier numéro de notre bulletin, le Préfet Saunier n'en fait pas mystère quand il intitule carrément son éditorial "et peut-être demain un institut de la neige français".

Et, 10 ans après, relatant les réflexions de la Commission qu'il présidait devant l'inventaire des 25 organismes s'occupant de neige, il écrit : *"Rassembler tout ce qui était valable en un seul organisme hiérarchisé présentait peu de chances d'être mis en place dans un délai raisonnable. La mission s'est donc résolue, vu l'urgence et non sans quelque inquiétude, à proposer la solution la plus*

souple celle d'une association coordonnant et animant les organismes existants."

L'ANENA n'est-elle donc qu'un pis-aller ? Et doit-on encore rêver de la transformer en un organisme hiérarchisé, centralisé et fort dispendieux où les actuels interlocuteurs au sein de l'association se mueraient en concurrents pour la direction du nouvel institut ou rechigneraient à lui abandonner leur documentation, leurs archives, leurs laboratoires ?

Très franchement, alors que l'ANENA accède à l'âge adulte, il me paraît clair, au contraire, que, sans le vouloir, et malgré ses réticences, la Commission a bien mis la main sur la solution la meilleure.

Dans un pays décentralisé comme la Suisse, où la réglementation est réduite systématiquement au minimum, l'arbitrage d'un institut technique unique et jouissant d'une autorité absolue est, sans doute, indispensable pour éviter les imprudences dans un domaine où la sécurité publique est en jeu.

Mais, dans un pays centralisé comme le nôtre, les décisions, même locales, ne peuvent être prises que si elles s'appuient sur des règlements détaillés élaborés au niveau national ; il est donc indispensable que l'autorité en charge de cette réglementation soit constamment aidée, conseillée, guidée par une instance au contraire décentralisée où tous les points de vue puissent s'exprimer afin que se dégage au mieux ce qui sera le plus conforme au bien commun.

Comme vœu d'anniversaire, souhaitons donc à l'ANENA qu'elle reste une structure souple et légère, à l'affût des nouveaux problèmes créés par l'évolution de techniques et de habitudes des usagers de la montagne, pour provoquer à leur sujet, inlassablement, rencontres, négociations et concertations.

La tâche sera peu facile, certes, et peu gratifiante pour l'équipe dirigeante, mais ce n'est qu'à ce prix que l'efficacité et la réputation de notre association pourront être maintenues. ■